

Colloque régional Qualité de Vie au Travail

**Conjuguer santé
et performance,
un enjeu pour
toutes les entreprises**

13 octobre 2017
World Trade Center, Marseille

Sommaire

1. Le communiqué de presse
2. Le programme du colloque
3. La qualité de vie au travail en quelques mots
4. L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et la campagne « Lieux de travail sains »
5. La QVT, une priorité du Plan santé au travail (2016-2020) portée par le ministère du travail (DGT)
6. La DIRECCTE PACA et le Plan régional de Santé au Travail
7. Le réseau ANACT et la 14^{ème} Semaine de la Qualité de Vie au Travail
8. ACT Méditerranée et la QVT
9. Les partenaires de la qualité de vie au travail dans nos entreprises

LE COMMUNIQUÉ

Colloque régional Qualité de Vie au Travail

Conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises

A l'initiative de la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'ACT Méditerranée, et avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et de la Direction générale du travail, une rencontre inédite sur la Qualité de Vie au Travail réunira institutions, entreprises et experts le 13 octobre 2017 au World Trade Center – Marseille.

D'ici à 2030, les travailleurs âgés de 55 à 64 ans représenteront **plus de 30 % de la main-d'œuvre en Europe**. Cette situation, dans un contexte de **recul de l'âge de départ à la retraite**, constitue l'un des principaux défis auxquels les acteurs sociaux vont être confrontés. L'allongement de la vie professionnelle implique de garantir aux salariés des conditions de travail sûres et saines, **tout au long de leur parcours professionnel**.

C'est précisément l'objectif de la démarche **Qualité de Vie au Travail**, qui vise à développer la sécurité des parcours professionnels tout au long de la vie, à améliorer les conditions de travail, à favoriser le maintien durable dans l'emploi et à préserver la santé au travail.

Sous le titre « **Qualité de Vie au Travail : conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises** », le colloque régional du 13 octobre 2017 au World Trade Center de Marseille (France) mettra en lumière cette démarche QVT et le projet mené sur cette thématique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



La Qualité de Vie au Travail (QVT) est placée au cœur du troisième Plan Santé au Travail 2016-2020 (PST3), directement issu des orientations définies par les partenaires sociaux au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail.

Sa déclinaison en région PACA prévoit l'accompagnement des entreprises de toutes tailles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, avec pour ambition de les faire progresser sur les questions liées à l'organisation du travail, au dialogue social, à la santé au travail, envisagées comme source de performance sociale et économique de l'entreprise.

Dans ce cadre, 75 entreprises de la région (dont 15 de moins de 20 salariés) ont été accompagnées. Le colloque sera l'occasion d'un retour d'expériences sur les démarches entreprises.

Au cours de la session plénière du matin, experts et acteurs-clés de la santé au travail se relaieront pour dresser un panorama concret des démarches et des outils à la disposition des entreprises en matière de QVT : « Quelle mobilisation régionale pour la QVT ? » (9h50-10h15), « La QVT qu'est-ce-que c'est ? Comment la mettre en œuvre dans mon entreprise ? » (10h15-10h45), « La QVT, quels retours pour l'entreprise ? » (11h-12h20).

Elle sera suivie d'une

Conférence de presse (12h30).

Après un cocktail servi sur la toute nouvelle terrasse du WTC, les ateliers de l'après-midi (13h30-15h) feront une large place aux témoignages d'entreprises régionales autour de 4 thématiques : la QVT dans les petites entreprises, la QVT comme enjeu de dialogue social, la place de la QVT dans la conduite du changement, la QVT pour un travail en bonne santé à tout âge.

La journée s'achèvera (15h30-16h30) sur les perspectives proposées en vue d'aider les entreprises de la région à conjuguer durablement santé et performance.

Nos partenaires presse sont cordialement invités à participer à l'ensemble de la journée.

Inscription en ligne sur : <https://qvtpaca.wixsite.com/colloque-qvt>

A l'initiative de :



Avec le soutien de :



www.healthy-workplaces.eu

Contacts presse :

Frédéric Bully, DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, frederic.bully@direccte.gouv.fr, Tél +33 (0)4 86 67 32 55

Corinne Fayolle, Expressis, cfayolle@expressis.fr, Tél : +33 (0)6 86 00 30 23

LE PROGRAMME

Colloque régional Qualité de Vie au Travail



Conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises

Modérateur : Yves Blisson, journaliste et animateur d'évènements à caractère économique et de réunions publiques

MATINEE

9h00 - Accueil café

9h30 - OUVERTURE

Bruno THIEBAUD, Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail - Responsable de projets de communication

Arnaud PUJAL, Direction Générale du Travail - Adjoint du Chef du Bureau de la Politique et des acteurs de la prévention

Laurent NEYER, DIRECCTE PACA - Directeur régional

9h50 - QUELLE MOBILISATION RÉGIONALE POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ?

Jean-François DALVAI, DIRECCTE PACA - Responsable du Pôle Travail

Patrick CONJARD, Réseau ANACT - Responsable de la mission FACT

Olivier TIerno, CARSAT-SE - Ingénieur Conseil Régional Adjoint

Lætitia DUMAS, ARCMSA - Responsable du Service Prévention de la MSA Alpes Vaucluse

Stéphanie BUCO, OPPBTP - Ingénieur Prévention - Adjointe au chef d'agence PACA

10h15 - LA QVT, QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT LA METTRE EN ŒUVRE DANS MON ENTREPRISE ?

Yves Michel NALBANDIAN, ACT Méditerranée - Directeur

10 h 45 - Pause café

11h00 - LA QVT, QUEL RETOUR POUR L'ENTREPRISE ?

Témoignages d'entreprises (représentants de la direction et du personnel) et échanges avec la salle

ARWE (nettoyage automobile - 06)

Fondation Saint Jean de Dieu (secteur sanitaire, médico-social, social - national et 13)

Hôpital Européen de Marseille (secteur sanitaire - 13)

12 h 30 - Cocktail déjeunatoire

APRES-MIDI

13h30 TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES

(Représentants de la direction et du personnel)

Atelier 1 / La QVT dans les petites entreprises

Intérêts d'une démarche partagée et spécificités dans les petites entreprises

Animatrices : Catherine PUNDIK (consultante) et Claire MONTRET (CJD)

Entreprises : Insertion Solidarité Intégration (insertion, formation - 06), AKTISEA (centre d'appel - 06),

Témoignages filmés : Camping de Port Pothuau (83) et Fromagerie de la Durance (05)

Atelier 2 / La QVT, un enjeu de dialogue social

Enjeu de négociation, places des instances et pilotage paritaire

Animatrices : Corinne BERNARD (consultante) et Juliette ZAVARISE (consultante)

Entreprises : ARWE (nettoyage automobile - 06), Fondation Saint Jean de Dieu (secteur sanitaire, médico-social, social - national et 13)

Atelier 3 / La place de la QVT dans les conduites de changement

Conduite de changement, organisation du travail, management, lien avec la Responsabilité Sociale des Entreprises

Animatrice : Camille BEAUCHET (consultante)

Entreprises : KERROC (moyenne et grande surface - 06), FACEVAR (club d'entreprises - 83), MACAP (fabrication de drapeaux - 83)

Atelier 4 / La QVT pour un travail en bonne santé à tout âge

Travail en santé, travail durable, adaptation des compétences

Animateur : Christian REVEST (consultant)

Entreprises : ADMR 06 (Service à la personne - 06), Hôpital Européen de Marseille (secteur sanitaire - 13)

15 h 15 - Pause

15h30 LA QVT, UN ENJEU DE SANTÉ ET DE PERFORMANCE POUR NOS ENTREPRISES

Synthèse, perspectives et échanges avec la salle

Boris VIEILLARD, Direction Générale du Travail - Chargé de mission - Bureau de la Politique et des acteurs de la prévention

Jean-François DALVAI, DIRECCTE PACA - Responsable du Pôle Travail

Richard ABADIE, ANACT - Directeur Général

Patrick CONJARD, ANACT - Responsable de la mission FACT

Yves Michel NALBANDIAN, ACT Méditerranée - Directeur

16h30 CLÔTURE

Votre colloque en live sur :
 ACT Mediterranée



LA QVT EN QUELQUES MOTS

Une définition partagée

« La Qualité de Vie au Travail peut se concevoir comme un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué. »

« Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte. »

« La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment.

De ce fait, la question du travail fait partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise et doit être prise en compte dans son fonctionnement quotidien afin, notamment, d'anticiper les conséquences des mutations économiques. »

Extraits de l'ANI « QVT - Egalité professionnelle » de juin 2013

Une volonté d'agir

Depuis l'accord interprofessionnel de juin 2013 « Vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle », les entreprises sont incitées à expérimenter de nouvelles manières de concilier performance et mise en œuvre d'organisations du travail favorisant les conditions de travail et de vie des salariés.

Cet accord suggère de mieux articuler des négociations encore trop souvent cloisonnées dans l'entreprise (seniors, égalité, pénibilité, etc.) au moyen d'un accord unique, regroupant plusieurs thématiques de la Négociation Annuelle Obligatoire. Cette possibilité expérimentale est devenue la norme pour les entreprises de plus de 300 salariés depuis la loi relative au dialogue social et l'emploi du 17 août 2015. En complément, le Plan Santé au Travail 2016-2020 place la qualité de vie au travail au cœur des préoccupations stratégiques de l'entreprise et du dialogue social. Elle est positionnée comme levier de conciliation du bien-être au travail et de la performance de l'entreprise.

Les enjeux de la qualité de vie au travail sont :

- **La performance économique et sociale**, en lien avec les évolutions d'activité, d'organisation, de process, de produits et de services
- **La cohésion interne des équipes, du management** dans un contexte interne/externe qui engendre le désengagement, le retrait des salariés
- **La cohérence dans les négociations administrées et les plans d'action** entre égalité professionnelle, pénibilité, GPEC, seniors ...
- **Le dialogue social, l'implication des partenaires sociaux** dans une approche intégratrice des différentes thématiques et la possibilité de déboucher sur un accord cadre ou un accord de méthode (enquête annuelle paritaire, groupes d'expressions de salariés, plans d'action décentralisés...)

L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (EU-OSHA)

Campagne « Etre bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge »

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est l'agence d'information de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail. Son action s'inscrit dans le cadre stratégique de l'Union européenne 2014-2020 et de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Elle a pour mission de contribuer à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif et d'encourager une culture de prévention des risques pour améliorer les conditions de travail en Europe. Fondée en 1996 par l'Union européenne et basée à Bilbao en Espagne, l'Agence rassemble des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres et des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que des experts issus de chacun des États membres de l'Union et d'autres pays. Elle repose sur une gouvernance tripartite, ainsi que sur un réseau de points focaux dans plus de 30 pays européens.

L'Agence produit, recueille et fournit des informations, des analyses et des outils pour approfondir les connaissances, et favoriser la sensibilisation et l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de sécurité et santé au travail (SST). Elle développe plusieurs champs d'activités en ce sens :

- Anticipation du changement, au travers d'études prospectives sur les risques nouveaux et à venir (emplois verts, nanomatériaux, plateformes numériques) ;
- Production et diffusion de données au travers de l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) et de synthèses thématiques en matière de santé et sécurité au travail (ex : TMS, RPS, jeunes et SST, femmes et SST...) ;
- Développement d'outils pour une bonne gestion en matière de SST, comme l'outil d'évaluation interactive des risques en ligne (OiRA) pour les PME ;
- Partage des connaissances, avec par exemple l'encyclopédie collaborative en ligne OshWiki, ou le site internet VeSafe sur la sécurité routière ;
- Mise en réseau stratégique : l'Agence favorise des partenariats avec les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs en organisant un Prix européen des bonnes pratiques, un réseau des partenaires de campagne, un réseau des entreprises Europe, ou encore le réseau des points focaux ;
- Sensibilisation, par des campagnes biennales « Lieux de travail sains » dans toute l'Europe.

Une des activités phares de l'Agence est l'organisation de ces campagnes biennales de sensibilisation pour des "Lieux de travail sains" à travers l'Europe. La campagne actuelle (2016-2017) "Etre bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge" a pour objectif de communiquer sur les défis liés à la sécurité et la santé au travail dans un contexte de recul de l'âge de départ à la retraite. Il s'agit dans ce contexte de favoriser des conditions plus sûres et plus saines à tout âge afin de permettre le prolongement de la vie professionnelle en bonne santé, envisagée aussi comme source de performance sociale et économique de l'entreprise.

Cette campagne s'est basée sur un projet pilote du Parlement européen, réalisé par l'Agence de Bilbao, qui a démontré l'importance d'une approche globale, fondée sur le parcours de vie, c'est-à-dire améliorant la prévention pour tous afin d'assurer un vieillissement en bonne santé et une vie active durable. Cela passe par une évaluation des risques intégrant la diversité, l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, l'adaptation du lieu de travail aux capacités, compétences et à l'état de santé des personnes, des mesures de prévention de l'incapacité, de réadaptation et de retour à l'emploi, la gestion des ressources humaines, la promotion de la santé au travail, ou encore l'apprentissage tout au long de la vie. Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) s'est aussi révélé être un élément non négligeable pour améliorer la gestion de la SST de la main-d'œuvre vieillissante.

Ce sont les messages qui ont été diffusés ces deux dernières années au travers des événements et actions soutenus par l'Agence. Le Prix européen de bonnes pratiques a permis de mettre en valeur et de récompenser les organisations et entreprises qui ont développé des démarches et outils innovants et exemplaires. L'Agence a par ailleurs soutenu la conduite dans les pays d'Europe, de nombreuses actions de sensibilisation. **C'est dans ce cadre que se tient le colloque régional du 13 octobre 2017 à Marseille « Qualité de vie au travail. Conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises ».**

Alors que l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) a démontré la présence de substances dangereuses sur le lieu de travail (liquides, fumées, poussières) dans 38 % des entreprises, la prochaine campagne 2018-2019 sera dédiée à la maîtrise des substances dangereuses sur les lieux de travail.

Pour en savoir plus :

- Site internet de l'Agence : <https://osha.europa.eu/fr>
- Site internet de la campagne « Lieux de travail sains » : <http://www.healthy-workplaces.eu>
- Site internet des films d'animation Napo : <https://www.napofilm.net/fr/napos-films/films>
- Site internet de l'outil d'évaluation interactive des risques en ligne (OIRA) pour les PME : <https://oiraproject.eu/en/>
- Site internet OshWiki : https://oshwiki.eu/wiki/Main_Page



**Être bien sur les lieux de travail
quel que soit l'âge**

LA QVT, UNE PRIORITÉ DU PLAN SANTÉ AU TRAVAIL (2016-2020) PORTÉE PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL (DGT)

Résumé

La promotion de la qualité de vie au travail (QVT) représente en quelque sorte le « dernier stade de l'évolution en matière de santé au travail ». S'il s'agit d'une préoccupation sociale, humaine et politique, bien identifiée au cœur du troisième Plan santé au travail 2016-2020 (PST 3), ayant fait l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux, la QVT peine encore à se traduire dans les faits.

L'enjeu consiste à renforcer la culture de prévention et l'accompagnement de ces démarches afin que la QVT devienne une réalité dans l'entreprise.

La qualité de vie au travail, une approche ancrée dans le dialogue social

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 19 juin 2013, intitulé «Vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle», affirme que la promotion de la santé et de la sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail reposent notamment sur une réelle attention portée à des relations collectives constructives et constituent des leviers de performance pour l'entreprise. En référence à cet accord signé par les partenaires sociaux, « la qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation. Elle est également associée aux attentes fortes d'être pleinement reconnue dans l'entreprise et de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. Même si ces deux attentes sont celles de tous les salariés, elles entretiennent dans les faits un lien particulier avec l'exigence de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de salaires et de déroulement de carrière. »

Si l'ambition des signataires de cet accord est louable, et qu'à ce titre la QVT est aujourd'hui devenue, au sein des entreprises, un « bloc » de négociation regroupant 7 thèmes¹, il a été jusqu'à présent insuffisamment décliné. Il existe aujourd'hui trois accords de branche (vente à distance, sociétés d'assurance et branche sanitaire, sociale et médico-sociale) et une vingtaine d'accords d'entreprise (la plupart émanant de grands groupes tels qu'Orange ou Thalès). Cela peut s'expliquer par un agenda social chargé, mais aussi par l'ampleur de la thématique qui, sans accompagnement ou sans expérience préalable sur le sujet, paraît difficile à aborder dans le cadre du dialogue social.

¹ La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a regroupé les négociations obligatoires afin de rendre le dialogue social dans les entreprises plus stratégique. Et les récentes ordonnances « travail » ont précisé le cadre de ces négociations d'entreprise. Ainsi, à minima tous les 4 ans (et chaque année en l'absence d'accord prévue à l'article L. 2242-10), une « négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail » doit être menée dans les entreprises. Elle regroupe plusieurs thèmes :

1° L'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés ;

2° Les objectifs et les mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [...];

3° Les mesures permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle ;

4° Les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés [...];

5° Les modalités de définition d'un régime de prévoyance et, dans des conditions au moins aussi favorables que celles prévues à l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale, d'un régime de remboursements complémentaires de frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, à défaut de couverture par un accord de branche ou un accord d'entreprise [...];

La qualité de vie au travail, un enjeu intégré au PST3

Le troisième Plan santé au travail (PST 3) porte ainsi comme priorité pour 2016-2020 le développement de la QVT.

La QVT doit permettre d'élaborer des réponses conjointes aux attentes à l'égard du travail des salariés, des clients et de l'entreprise en termes de performance. Afin de promouvoir et de favoriser les démarches QVT, les actions menées au sein du ministère du travail prévoient notamment de :

- conduire des actions expérimentales (auprès de petites entreprises avec l'appui de fédérations d'employeurs). Le projet mené dans la région Paca par la DIRECCTE et l'Aract visant à accompagner de nombreuses entreprises de la région dans une démarche QVT, et qui fait l'objet du colloque 13 octobre 2017 à Marseille « Qualité de vie au travail. Conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises », en est un bon exemple.
- dresser un bilan qualitatif des expérimentations afin d'identifier les méthodes optimales pour la mise en œuvre des éléments clefs de la démarche QVT (espaces de discussion, accord unique...);
- mettre à la disposition tous les acteurs de l'entreprise (représentants du personnel, encadrants, chefs de projet, dirigeants) des outils pour conduire les transformations de leurs organisations.

La pédagogie par l'exemple sera privilégiée en valorisant les bonnes pratiques des entreprises associant à la fois encadrement et salariés, mais aussi concepteurs et experts dont les choix déterminent en grande partie les conditions et l'organisation du travail.



LA DIRECCTE PACA ET LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL 3 (2016-2020)

Rattachée au Ministère de l'économie et des finances et au Ministère du travail et placée sous l'autorité du Préfet de région, la DIRECCTE assure, en région, le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Forte de près de 700 agents, elle est composée d'une unité régionale basée à Marseille, en charge du pilotage et de la coordination, et de six unités départementales, chargées de la mise en œuvre opérationnelle des politiques au plus près des besoins des territoires. L'échelon régional s'organise en trois grands pôles de compétences :

- **Le Pôle Entreprises, Emploi et Economie (Pôle 3E)**, chargé de soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises, de développer les compétences des salariés, d'anticiper et accompagner les mutations économiques, d'accompagner le maintien et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.
- **Le Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie (Pôle C)**, chargé d'assurer le bon fonctionnement et à la loyauté du marché en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence, d'assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs, de veiller au respect de la législation relative à la métrologie (instruments de mesures).
- **Le Pôle Travail (Pôle T)** pilote et met en œuvre la politique du travail de l'Etat en région. Il regroupe l'inspection du travail et les services qui lui sont associés (renseignement, dépôt légal des accords...). Sa vocation est d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional, à travers 3 missions centrales :
 - assurer l'effectivité du droit du travail dans les entreprises (conseil et contrôle du respect de la législation et de la réglementation du travail)
 - assurer la protection des salariés (favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés, mettre en œuvre les politiques de santé au travail, lutter contre le travail illégal...)
 - développer le dialogue social territorial et dans les entreprises (veiller à la représentation du personnel, prévenir et gérer les conflits collectifs du travail dans les entreprises...)

Le Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) et la Qualité de Vie au Travail

Le premier Plan de santé au travail (2005-2009) donnait une nouvelle impulsion au pilotage de la politique de prévention des risques : il visait à la fois la réforme du dispositif national de prévention des risques professionnels et une visibilité politique des objectifs publics en matière de santé au travail.

Le deuxième Plan de santé au travail (PRST 2) confirmait cet élan et permettait de développer, au travers de 113 actions en région, la santé et le bien-être au travail, et l'amélioration des conditions de travail. Il s'inscrivait dans un partenariat renforcé avec les organismes de prévention (CARSAT, OPPBTP, AROMSA et ARACT), ainsi qu'avec les services de santé au travail.

Fort de ce réseau d'acteurs et sur la base d'un bilan positif des 113 actions menées dans le cadre du PRST 2, le troisième Plan régional de Santé au travail (2016-2020) vise :

- l'appropriation par toute entreprise, et tout acteur de l'entreprise, des notions de prévention a priori des risques,
- l'inscription de la prévention des risques professionnels, de la préservation de la santé, et du maintien dans l'emploi en tant que fondamentaux de l'entreprise et leviers de performance économique.

Le PRST3 est élaboré en concertation avec les représentants des partenaires sociaux et les acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi, réunis au sein d'une instance régionale (le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail - CROCT). Cette construction est conduite par la DIRECCTE PACA, responsable de l'animation régionale de la politique de santé au travail.

Il s'articule autour de 3 axes déclinés en 8 objectifs régionaux choisis et validés par le CROCT. Les multiples projets inscrits au PRST – développement de la culture de prévention dans les entreprises, prévention primaire des risques prioritaires, inscription de la santé au travail dès la formation initiale des managers, démarches Qualité de vie au travail, développement des actions de prévention de la désinsertion professionnelle, actions transversales santé publique/santé travail, recherche en santé au travail (...) – mobiliseront les acteurs pendant ces 4 années.



Dans ce contexte, l'ensemble des partenaires du PRST3 ont souhaité qu'une communication régionale permette de témoigner de la forte mobilisation des acteurs sociaux et économiques de la région sur la démarche Qualité de vie au Travail, et de diffuser les bonnes pratiques aux entreprises (expérimentations de démarches QVT menées dans 75 entreprises (dont 15 TPE) de la région PACA).

Le colloque « **Qualité de vie au travail : conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises** », soutenu par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail dans le cadre de sa campagne 2016-2017 « Etre bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge » a pour objectif d'illustrer la démarche Qualité de Vie au Travail en ce qu'elle contribue à la mise en place par les entreprises d'un contexte de travail sain à tout âge, en favorisant la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie, l'amélioration des conditions de travail, la préservation de la santé, et le maintien durable dans l'emploi.



LE RÉSEAU ANACT-ARACT ET LA SEMAINE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le réseau

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif sous tutelle du ministère du Travail, et d'un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.

Les Aract sont des associations de droit privé, administrées de manière paritaire et financées par l'Etat (Anact et Ministère du Travail), les régions et des ressources propres. Elles contribuent aux missions de service public de l'Anact au profit de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail.

La Semaine de la Qualité de Vie au Travail (SQVT)

Organisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau d'Associations régionales (Aract), la SQVT est l'occasion d'ouvrir le débat sur des thématiques émergentes et a pour ambition de sensibiliser sur ces thématiques.

La 14^{ème} édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 9 au 13 octobre 2017. L'Anact et l'ensemble des Aract proposent tout au long de la semaine plus de 50 événements (matinales, rencontres expertes, conférences, ateliers collaboratifs, concours vidéos...), un sondage et trois webinaires. En région Paca, la Semaine accueillera le colloque régional « **Qualité de vie au travail : conjuguer santé et performance, un enjeu pour toutes les entreprises** ».



ACT MÉDITERRANÉE ET LA QVT

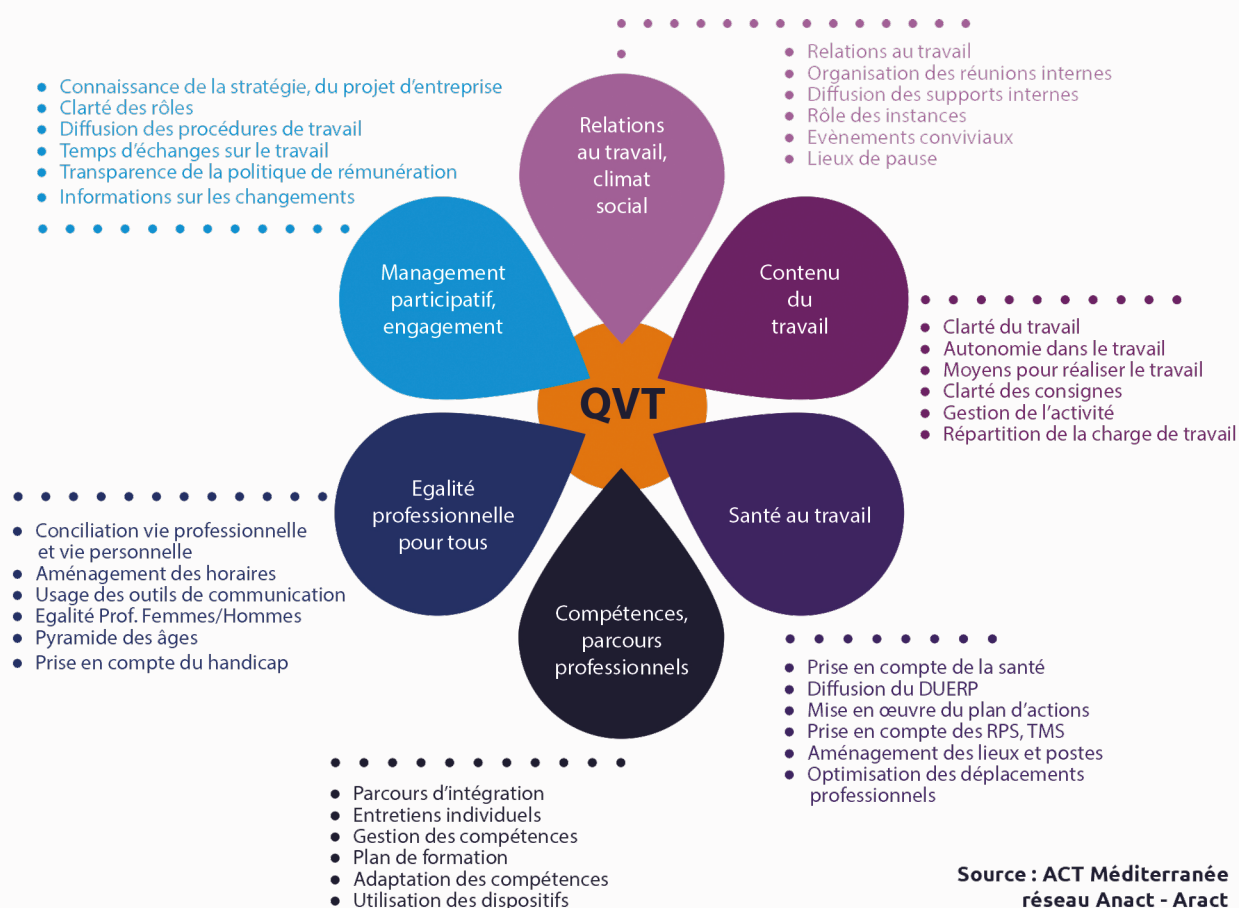
L'Aract PACA, ACT Méditerranée est une association paritaire, membre du réseau Anact-Aract. Ses missions sont contractuellement définies dans une Charte de Réseau annexée au Contrat d'Objectif et de Performance conclu entre l'Anact et l'État (Ministère du Travail, Secrétariat d'État au Budget). Elles sont tournées en priorité vers les PME de tous les secteurs et contribuent à valoriser la prise en compte de l'organisation du travail et des conditions de travail des salariés dans les démarches de changement des entreprises. Elles recouvrent également un appui aux entreprises en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Le positionnement de l'Aract en matière de Qualité de Vie au Travail s'appuie sur les orientations définies par le Ministère du Travail et l'Anact au travers des actions déployées depuis 2010 en région par ACT Méditerranée.

Il s'appuie également sur le concept de QVT tel que défini par l'ANI QVT-EP de juin 2013.

Dans les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail initiées par les entreprises, ACT Méditerranée accompagne la réflexion autour de 6 champs, chacun découpé en thématiques pouvant faire l'objet de constats et d'axes d'amélioration intégrés dans un plan d'action.

- Engagement – Management participatif
- Relations au travail - Climat social
- Prévention des risques - Sécurité au travail
- Contenu du travail
- Compétences, parcours professionnels
- Egalité professionnelle pour tous : genre, âge, TH, ethnie



A ce jour, ACT Méditerranée a mis en place, dans le cadre des expérimentations sur les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, 4 Ateliers de la QVT® réunissant différentes entreprises de secteurs variés (47 structures : 2367 salariés), 3 clusters QVT sectoriels (HAS-ARS : 13 établissements, 11665 salariés / AGEFOS FIDAL : 7 entreprises et 1195 salariés), 4 Ateliers QVT Numérique (53 structures, 1426 salariés). Ces dispositifs d'accompagnement reposent sur le principe de l'alternance entre des temps collectifs et individuels : les temps collectifs réunissent un binôme paritaire autour d'apports méthodologiques et d'échanges de pratiques. Chaque entreprise bénéficie de temps d'accompagnement individuel au sein de son établissement pour la mise en œuvre concrète de la démarche. L'accompagnement se poursuit jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action d'amélioration de la QVT.



LES PARTENAIRES DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS NOS ENTREPRISES

La Carsat Sud-Est

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est est un organisme de Sécurité Sociale de droit privé qui assure une mission de service public pour les régions Paca et Corse, en matière de : Retraite, Action Sociale et Risques Professionnels.

Pour cette dernière mission, elle intervient dans le domaine de la prévention et de la tarification des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles auprès des entreprises et développe de nombreux partenariats.

La Carsat Sud-Est décline la politique de prévention de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS) en cohérence avec le Plan Régional Santé au Travail (PRST). Ses experts comptent des Ingénieurs conseils, des contrôleurs de sécurité et un psychologue du travail.

Ces personnels conduisent des actions de conseil et d'accompagnement des entreprises, d'assistance en conception des lieux de travail, de métrologie à travers un Laboratoire Interrégional de Chimie, animent des actions de formation et de communication.

Des incitations financières à la prévention des risques professionnels sont déployées : majorations/ ristournes sur cotisations AT/MP, contrats de prévention, aides financières simplifiées (AFS).

La Carsat Sud-Est dispose également d'un centre d'information et de documentation au service des entreprises et les accompagne dans leurs recherches d'information en santé au travail et met à disposition près de 3000 références documentaires, en partenariat avec l'INRS.

Elle recueille et met à la disposition du public une information statistique diversifiée sur les risques professionnels.

A travers divers événements, comme les Matinées Employeurs, les Clubs Prévention et les Ateliers Prévention, les entreprises nous rencontrent et peuvent aborder leurs problématiques en santé et sécurité au travail.

La Direction des Risques Professionnels de la Carsat Sud-Est est présente sur le web avec son site internet www.carsat-sudest.fr et avec son magazine « Solutions Prévention le Mag », un webzine qui propose des solutions en matière de « prévention » des risques professionnels aux entreprises en relation avec les interventions des préventeurs de la Carsat Sud-Est. Il relaie les informations sur l'actualité régionale et nationale en prévention, l'offre de services, les outils, ...



Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est

35, rue George

13386 Marseille Cedex 20

Tél : 08 21 10 13 13

<https://www.carsat-sudest.fr/>

L'ARCMSA

La MSA, organisme de droit privé au service du public, protège l'ensemble de la profession agricole (salariés, non-salariés et ayants droit), soit 5,6 millions de bénéficiaires. Sa spécificité est d'offrir un « guichet unique » à ses ressortissants : elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles) mais également le recouvrement. Elle assure le contrôle médical ainsi que la santé et la sécurité du travail des secteurs d'activité de sa compétence.

Elle gère également, pour le compte d'organismes partenaires, la protection sociale complémentaire en matière de retraite, santé et de prévoyance et contribue à simplifier les formalités des entreprises agricoles pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire, chômage, formation professionnelle.

Parallèlement, la MSA poursuit une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Dans le prolongement de sa mission de service public, elle propose également une offre de services à l'ensemble de ses ressortissants.

La Santé Sécurité au Travail en MSA

La MSA offre à ses ressortissants les services d'un guichet unique en matière de Santé Sécurité au Travail. L'approche globale de la santé sécurité au travail est mise en œuvre par des équipes pluridisciplinaires (Médecins du travail et Infirmières) et des Conseillers en Prévention, dans le cadre de plans nationaux pluri annuels.

Le guichet unique Santé Sécurité au Travail lui permet de mieux connaître les entreprises et de leur proposer ainsi des solutions adaptées. Dans le but d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, les Service Prévention et Santé au Travail :

- conduisent des actions en milieu de travail (études et aménagements des postes, visites d'entreprises, conseils aux entreprises,...)
- assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques
- assurent la mise en place des actions de prévention des risques professionnels (diagnostics, formations, sensibilisation,...)
- procèdent à des enquêtes accidents du travail ou maladies professionnelles
- impulsent des actions de prévention dans les entreprises par des incitations financières à la prévention des risques professionnels : contrats de prévention, Aides Financières Simplifiées (AFSA), Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE),...

La MSA, vecteur d'une politique d'amélioration des connaissances

La MSA s'implique dans des enquêtes et études sur des risques, des secteurs d'activités ou des populations spécifiques. Elles portent généralement sur les conditions de travail, les pathologies spécifiques à la population agricole, l'évaluation et le suivi des expositions.

Les partenariats

Afin de faire évoluer son dispositif de protection en accord avec les attentes et les besoins des populations agricoles et rurales, la MSA travaille en partenariat avec les organisations agricoles, les experts de prévention et de santé, les services et pouvoirs publics.



ARC MSA (MSA Alpes Vaucluse et MSA Provence Azur)

www.msa.fr / www.ssa.msa.fr

L'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) accompagne les professionnels de la branche pour prévenir les accidents du travail et des maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail. Dans le cadre de cette mission, l'OPPBTB met en œuvre des actions de conseil, de formation et d'information à destination des professionnels du BTP.

Pour mener à bien sa mission, l'OPPBTB s'appuie sur une structure nationale et sur des implantations régionales.

L'Organisme compte plus de 330 collaborateurs, dans toute la France, principalement ingénieurs et techniciens du BTP répartis sur 20 implantations (13 agences et 7 bureaux) permettant ainsi une action au plus près du terrain.

L'OPPBTB accompagne ainsi les 230 000 entreprises adhérentes du BTP pour relever les défis en santé et sécurité au travail en lien avec les dynamiques du Plan Santé au Travail 3, notamment au travers du développement de la culture prévention. L'objectif étant de développer la culture de prévention de la grande majorité des entreprises du BTP, en valorisant l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise et de ses salariés. L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention étant la pierre angulaire de toute démarche de prévention, l'organisme met l'accent sur la réalisation du Document Unique d' Evaluation des Risques Professionnels (DUER).

Pour ce faire, l'OPPBTB a développé des outils capables de mobiliser fortement les entreprises, comme le site de gestion de la prévention www.preventionbtp.fr qui offre la possibilité de réaliser son DUER.

De plus, l'Organisme s'est engagé dans un vaste travail de mesure et d'analyse du lien entre performance économique et prévention. Plus de 180 cas d'investissements (matériels, formations, procédés...), issus de plus de 86 entreprises volontaires ont été analysés sur le terrain, au regard de différents critères économiques, humains et de prévention. L'objectif étant de mesurer l'impact positif de la prévention sur la performance de l'entreprise.

Par cette approche, l'OPPBTB souhaite également montrer que la Qualité de Vie au Travail est une démarche de performance économique et sociale dont l'objet est de repositionner la relation Homme/travail comme valeur stratégique.



Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

10 place de la Joliette - Les Docks, Atrium 10.6

13002 MARSEILLE

<https://www.oppbtp.com/>